

# MON SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, J'EN PRENDS SOIN !

## LES BONS GESTES DE L'ENTRETIEN

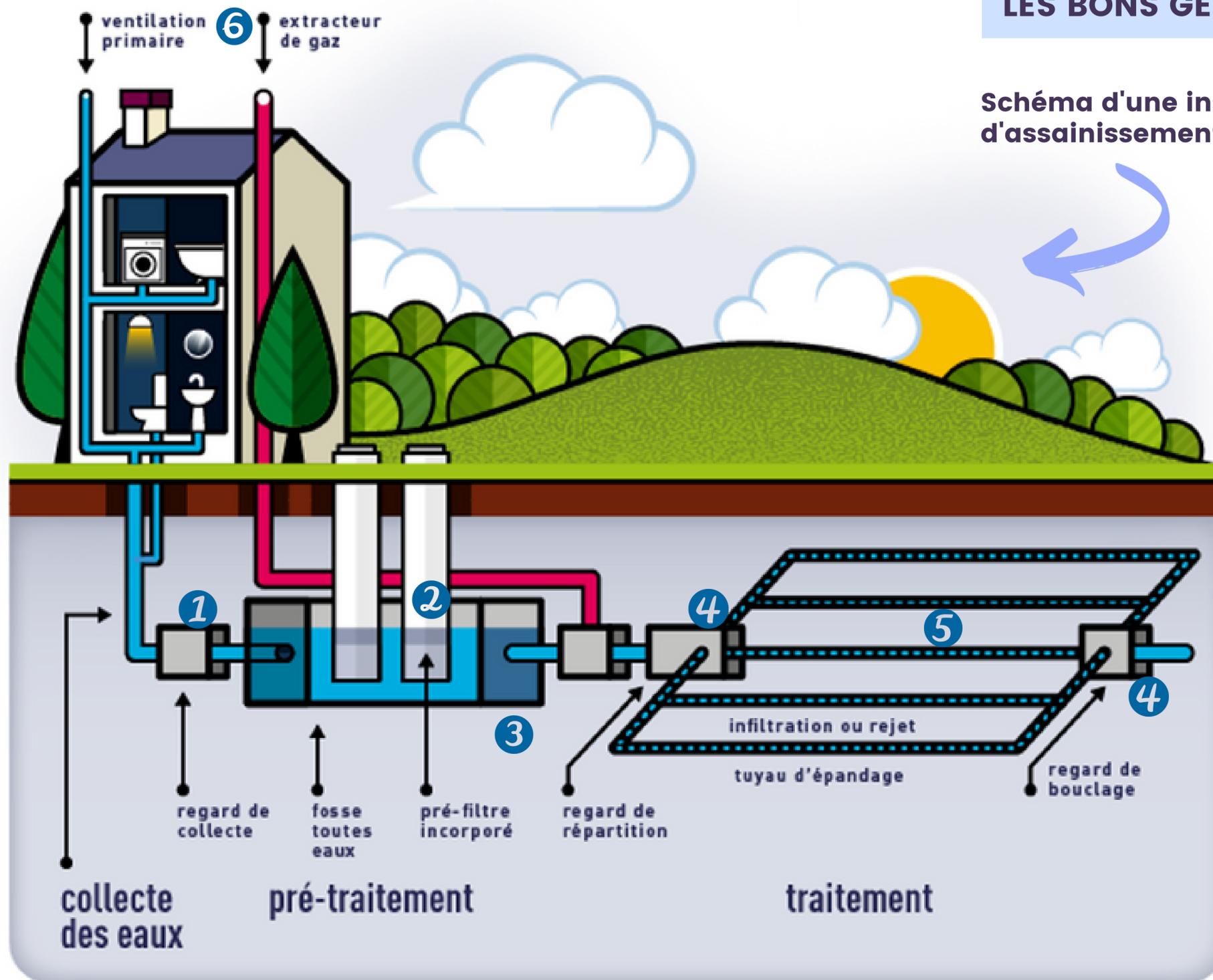


Schéma d'une installation d'assainissement usuelle

Tableau d'entretien : voir au dos →

Un Assainissement Non Collectif (ANC) est un dispositif d'épuration des eaux usées de type biologique dont le principe est le traitement par des microorganismes du sol. L'usage de produits activateurs n'est a priori pas nécessaire.

### NE PAS JETER DANS LES TOILETTES !



Lingettes, protections féminines, préservatifs, couches de bébés...



Produits polluants ou corrosifs (javel, white spirit, acides, peintures, huiles de friture ou moteur, solvant, pesticides, médicaments, ...).



Tout objet non biodégradable...

# QUE DOIS-JE FAIRE POUR BIEN ENTREtenir MON INSTALLATION ?

Dispositif	Entretien courant à réaliser	Remarques
<b>1</b> <b>Regard de collecte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifiez régulièrement et passer un coup de jet d'eau claire au besoin.</li> </ul>	<p>Afin de maintenir le bon écoulement, maintenez le ou les regard(s) accessible(s) et ouvrable(s) afin de faciliter le contrôle de votre dispositif d'assainissement.</p>
<b>2</b> <b>Préfiltre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifiez 1 à 2 fois par an et passez au besoin un coup de jet d'eau claire afin de le nettoyer.</li> </ul>	<p>Le préfiltre peut être intégré à la fosse ou en externe. Faites remplacer les matériaux s'ils sont trop encrassés après plusieurs années d'utilisation.</p>
<b>3</b> <b>Fosse toutes eaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ouvrez régulièrement le couvercle (qui sinon doit être bien fermé) et vérifiez visuellement que le niveau de boues n'est pas trop élevé par rapport à celui de l'eau. Au besoin, faites vidanger.</li> <li>Pour une consommation d'eau usuelle pour une famille, la vidange est à réaliser tous les 4 ans.</li> </ul>	<p>Le producteur de boues est légalement responsable du devenir de celles-ci : Les vidanges sont à faire réaliser par une entreprise spécialisée agréée par la Préfecture. En théorie, lorsque la hauteur de boues atteint la moitié de la hauteur de la fosse. Attention : le vidangeur ne doit pas vider complètement la fosse pour éviter tout risque d'affaissement.</p>
<b>4</b> <b>Regards de répartition et bouclage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifiez 2 fois par an les regards et passer un coup de jet d'eau claire au besoin.</li> </ul>	<p>Afin de maintenir le bon écoulement, il ne faut pas que de l'eau stagne dans le regard. Vérifiez celui-ci notamment après une période pluvieuse.</p>
<b>5</b> <b>Épandage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Laissez libre et aérée la surface des tuyaux d'épandage.</li> </ul>	<p>Ne pas planter d'arbres ou faire circuler un véhicule.</p>
<b>6</b> <b>Ventilations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surveillez d'éventuels bouchages ou casses.</li> </ul>	<p>La ventilation primaire évite que les siphons se vident. La ventilation secondaire (extracteur) permet l'évacuation des gaz de la fosse et évite la corrosion.</p>

En fonction de l'année de réalisation de votre assainissement, celui-ci ne comporte pas tous ces éléments. A contrario, il peut disposer de dispositifs complémentaires comme un bac à graisse, un puits d'infiltration,...

<b>Bacs à graisse</b>	Vérifiez tous les trimestres le bac à graisses. Ouvrez le couvercle et enlevez la pellicule de graisse à la surface de l'eau. Évacuez l'eau du bac et grattez le dépôt de graisses situé au fond de la cuve.
<b>Pompe de relevage</b>	Vérifiez son bon fonctionnement (flotteur non coincé, remise en marche suite à coupure électrique,...). Nettoyez l'ouvrage à l'eau claire deux fois par an.
<b>Puits d'infiltration</b>	Comme pour la fosse, vérifiez que le puits ne présente pas de danger (tampon non ouvrable facilement).